



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## taxe professionnelle

Question écrite n° 25919

### Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle pour les entreprises de moins de cinq salariés comme celles des cabinets de vétérinaires libéraux. En effet, cette profession ne comprend pas le mode de calcul devenu pérenne de cette taxe basé sur le chiffre des recettes (TTC) alors que les vétérinaires sont assujettis à la TVA. Il demande donc si le Gouvernement compte modifier ce mode de calcul et se baser plutôt sur le chiffre (HT) des recettes, comme le demande cette profession.

### Texte de la réponse

La règle actuelle qui consiste à retenir les recettes toutes taxes comprises pour l'assiette de la taxe professionnelle a été validée par la jurisprudence du conseil d'Etat et répond à un souci de neutralité. En effet, une partie importante des redevables exerçant une activité libérale - comme les professions médicales ou les personnes bénéficiant de la franchise TVA - est exonérée de la taxe sur la valeur ajoutée. Dès lors, la mesure proposée créerait une distorsion entre redevables de la taxe professionnelle, selon qu'ils sont ou non assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée, compte tenu de la taxe sur la valeur ajoutée rémanente laissée, en définitive, à la charge des professionnels non soumis à la TVA. Par ailleurs, la modification proposée entraînerait une perte de bases - et donc de produit fiscal - pour les collectivités locales, ce qui induirait un accroissement de la pression fiscale sur l'ensemble des contribuables soumis à la taxe professionnelle. Cela étant, le plafonnement des cotisations de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée permet d'éviter les impositions excessives et d'adapter le poids de la taxe aux réelles capacités contributives.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marcel Dehoux](#)

**Circonscription :** Nord (24<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25919

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 1999, page 1157

**Réponse publiée le :** 26 avril 1999, page 2508